

MID-DAY INTERRUPTION

At 1.00 o'clock p.m., the Speaker left the Chair, pursuant to Standing Order 24(2).

At 2.00 o'clock p.m., the sitting resumed.

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

TABLING OF DOCUMENTS

Mr. Siddon, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table,—Copy of a letter addressed to the Grand Chief George Martin, Council of the Six Nations and to Mayor Jean Ouellet of the Village of Oka respecting the situation in Oka. (English Text)—Sessional Paper No. 342-7/24.

GOVERNMENT ORDERS

Debate was resumed on the motion of Mr. Siddon, seconded by Mrs. Vézina,—That this House commends the exemplary conduct of the men and women of the Canadian Forces at Oka and Châteauguay;

That, in the opinion of this House, the laws of Canada must apply on all Canadian territory, including Kahnawake, and that all persons currently at the Kanesatake Treatment Centre should lay down their arms and submit to the processes of Canada's judicial system, thereby encouraging the creation of a constructive climate for discussions between governments and the Mohawk people on land claims and other issues; and

That upon adoption of this motion, the said motion shall be deemed referred to the Standing Committee on Justice and Solicitor General.

And on the motion of Ms. Blondin, seconded by Mr. Mills,—That the motion be amended by deleting all the words after the words "Châteauguay" and by adding the following:

"and that this House condemns the complete failure of the Government to address and offer solutions to the problems that led to the forces being deployed; and

That upon adoption of this motion, the said motion be deemed referred to the Standing Committee on Aboriginal Affairs."

INTERRUPTION DE LA MI-JOURNÉE

À treize heures, le Président quitte le fauteuil, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

À quatorze heures, la séance reprend.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Siddon, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copie d'une lettre adressée à George Martin, Grand Chef, Conseil des six nations et à Jean Ouellet, maire du village d'Oka, au sujet de la situation à Oka (Texte anglais).—Document parlementaire n° 342-7/24.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Le débat reprend sur la motion de M. Siddon, appuyé par M^{me} Vézina,—Que la Chambre témoigne son estime pour le comportement exemplaire des hommes et des femmes des Forces canadiennes à Oka et Châteauguay;

Que, de l'avis de la Chambre, les lois du Canada doivent s'appliquer sur tout le territoire canadien, incluant Kahnawake, et que toutes les personnes se trouvant présentement au Centre de réhabilitation de Kanesatake devraient déposer leurs armes et se soumettre au système judiciaire canadien, encourageant ainsi l'établissement d'un climat constructif à des discussions entre les gouvernements et la population mohawk relativement aux revendications territoriales et à d'autres questions; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

Et sur l'amendement de M^{me} Blondin, appuyée par M. Mills,—Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Châteauguay» et en ajoutant ce qui suit:

«et que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas cherché à régler les problèmes qui ont entraîné le déploiement des forces; et

Que, sur adoption de la présente motion, celle-ci sera réputée avoir été renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones.»